

## Poubelle à papiers



## Poubelle à déchets organiques



## Poubelle à déchets non recyclables



### Ce qui convient :

- Les journaux et revues
- Les boîtes en carton pliées
- Le papier d'emballage sans ruban adhésif
- Les catalogues et prospectus
- Les cahiers
- Les livres sans reliure
- Les formulaires et le papier imprimante
- Les lettres et enveloppes
- Les sacs en papier propres
- Les emballages en papier
- Les paquets de cigarettes sans aluminium ni plastique
- Les boîtes de chocolats sans plastique

### Ce qui convient :

- Les restes de fruits et de légumes
- Les pelures de pommes de terre et les coquilles d'œufs
- Les filtres à café en papier, les sachets de thé
- Les bouquets de fleurs fanés
- Les plantes (sans pot)
- Les déchets de jardin : feuillage, herbe, mauvaises herbes, résidu provenant de l'élagage des arbres et buissons (en petites quantités), terreau, etc.
- Le papier essuie-mains, les serviettes en papier, le papier de ménage
- Le papier journal froissé pour absorber l'humidité

### Ce qui convient :

- Les couches, les serviettes hygiéniques, le papier hygiénique
- Les sacs poubelles en plastique
- La viande, les os, le poisson
- Les restes de plats cuits et les salades assaisonnées
- Les sacs aspirateurs
- Le papier ciré, les papiers enduits ou sales, le papier carbone ou le papier pelure
- Le film plastique de protection peinture, le papier peint, les restes de moquette
- Les balayures, les cendres, la litière pour animaux de compagnie, les mégots de cigarette
- La peinture séchée

### Ce qui ne convient pas :

- Le papier enduit, le papier ciré, les papiers sales, les films autocollants, le papier carbone ou le papier pelure, le papier hygiénique, les serviettes hygiéniques et les couches, les restes de tapisserie sont à jeter dans la poubelle grise pour déchets non recyclables.
- Les briques de lait ou d'autres boissons, les pots en carton de crème, de yaourt et de boissons sont à déposer aux points de tri sélectif.
- Les annuaires téléphoniques sont repris par les télécoms.

### Ce qui ne convient pas :

- Le papier hygiénique, les couches et les serviettes hygiéniques, les sacs poubelles en plastique, la viande, les os, le poisson, les restes de plats cuits ou liquides, les salades assaisonnées, les produits de boulangerie, les sacs aspirateurs, les cendres, la litière pour animaux de compagnie et les balayures du trottoir sont à jeter dans la poubelle pour déchets non recyclables.
- Les emballages en métal, en verre et en plastique sont à apporter aux points de tri sélectif.
- Les grandes quantités de résidus provenant de l'élagage des arbres et buissons sont à apporter aux déchetteries avec tri sélectif. Vous avez la possibilité de faire hacher dans votre jardin les résidus encombrants provenant de l'élagage des arbres et buissons. Davantage d'informations à ce sujet se trouvent au verso.
- Les pierres et gravats sont à apporter aux déchetteries avec tri sélectif (0,1 mètre cube au max.)

### Ce qui ne convient pas :

- Le papier et le carton, la poubelle à papiers est prévue à cet effet.
- Les déchets biodégradables de la cuisine et du jardin trouvent leur place dans votre bac à compost ou dans votre poubelle à déchets organiques.
- Nous prenons en charge dans votre jardin le hachage des résidus encombrants provenant de l'élagage de vos arbres et buissons.
- Les emballages en métal, en verre et en plastique sont à déposer aux points de tri sélectif.
- Le petit électroménager, les déchets encombrants, les déchets métalliques et les gravats sont à apporter aux déchetteries avec tri sélectif.
- Les déchets problématiques tels les vernis, les tubes fluorescents, les piles et les accumulateurs sont à déposer au centre de collecte de déchets toxiques ou aux déchetteries avec tri sélectif.

## Le système à 3 poubelles : l'as du tri sélectif

### Conseils utiles.

#### Poubelle bleue à papiers :

- Découper ou plier les cartons permet de faire de la place aux autres vieux papiers.
- Veillez à ôter les éléments d'emballage qui ne sont pas en papier, par ex. les poignées en plastique ou le ruban adhésif.
- Pour que vos vieux papiers ne prennent pas l'humidité et restent recyclables, veillez à les introduire intégralement dans la poubelle.
- Les papiers ne pouvant être jetés dans la poubelle à papiers pour des raisons de protection des données sont à remettre à des sociétés de destruction des documents. Vous en obtiendrez les adresses auprès du centre d'information.

#### Poubelle marron à déchets organiques :

- Tapissez de papier journal le fond du petit récipient marron à déchets organiques. L'humidité sera ainsi absorbée et vous nettoierez le récipient plus facilement.
- N'utilisez jamais de sacs en plastique. Le plastique n'est en effet pas compostable. Par ailleurs, les sacs en plastique favorisent le dégagement d'odeurs car ils accélèrent la décomposition des déchets biodégradables.
- Les déchets humides de la cuisine doivent tout d'abord être égouttés, puis enveloppés dans du papier journal.
- Vider au moins deux fois par semaine le petit récipient bio dans la grande poubelle à déchets organiques permet d'éviter le dégagement d'odeurs dans la cuisine.
- Fermez bien le couvercle de la poubelle à déchets organiques pour ne pas attirer les mouches ou autres insectes.
- Faites sécher la pelouse tondue dans le jardin et attendez le jour de collecte des ordures pour la jeter dans la poubelle à déchets organiques.

- Après chaque vidage de la poubelle à déchets organiques, tapissez le fond d'une couche de papier journal froissé. Celle-ci régulera l'humidité et ralentira le développement des odeurs.
- Pendant les mois d'été particulièrement chauds, il est recommandé de placer la poubelle à déchets organiques à l'ombre et au frais.
- Nous avons répertorié les principales informations sur notre dépliant « Le compostage et le hachage en ville ». Pour obtenir des renseignements sur les services de hachage, veuillez consulter notre centre d'information : tél. 233-96200 ou notre messagerie téléphonique : tél. 233-31222

**Vous avez d'autres questions ?  
C'est avec plaisir que nous vous conseillerons.**

Centre d'information : 233-96200  
Du lundi au jeudi, de 8 à 16 heures, le vendredi de 8 à 14 heures  
Fax 233-31215, [awm@muenchen.de](mailto:awm@muenchen.de)  
[www.awm-muenchen.de](http://www.awm-muenchen.de)

#### Notre adresse

Abfallwirtschaftsbetrieb München  
Georg-Brauchle-Ring 29  
80992 Munich  
Fax : 233-31014  
[awm@muenchen.de](mailto:awm@muenchen.de)  
[www.awm-muenchen.de](http://www.awm-muenchen.de)

**Important : Cette liste vous aide à effectuer un tri fonctionnel de vos déchets. Ne la jetez pas, elle doit être rangée avec soin ou accrochée ! Vous trouverez encore plus de conseils sur le site [www.awm-muenchen.de](http://www.awm-muenchen.de)**

Müll ◀▶ Besser trennen!



**Abfallwirtschaftsbetrieb  
München**

Herausgeber:  
Abfallwirtschaftsbetrieb München  
Georg-Brauchle-Ring 29  
80992 München

Gestaltung: Egerer Designteam  
Fotografie: Bernhard Lang  
Stand: Februar 2011

[www.awm-muenchen.de](http://www.awm-muenchen.de)

Der zertifizierte  
Abfallentsorger der Stadt

